

Saisine de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage

Textes de références

Décret n° 2018-1210 du 21 décembre 2018 relatif au contrôle pédagogique des formations par apprentissage conduisant à l'obtention d'un diplôme

Arrêté du 3 juillet 2019 fixant l'organisation et le fonctionnement de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage pour les diplômes du ministère chargé des sports

La mission peut répondre à une demande de contrôle d'un CFA, d'un employeur d'apprenti ou d'un apprenti ou de son représentant légal s'il est mineur. La demande est appréciée par le coordonnateur, qui décide des suites à donner.

IMPORTANT :

Merci de compléter le formulaire et de le renvoyer **daté et signé** par courriel à christophe.masson@ac-nantes.fr.

La demande sera transmise à la DREETS (anciennement DIRECCTE) pour information. Joindre à la demande tout document que vous jugerez utile de porter à la connaissance de la mission de contrôle.

Coordonnées du demandeur

(1) Compléter les informations utiles

Le CFA⁽¹⁾

Désignation :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Contact :

L'Entreprise⁽¹⁾

Nom :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Contact :

L'apprenti⁽¹⁾

Nom :

Prénom :

Représentant légal (si mineur) :

Adresse :

Téléphone :

Date de naissance :

Courriel :



Saisine de la mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage

Objet de la demande

Fait à

Le

Signature :